

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL

N° 24C03

Séance du jeudi 29 février 2024

Président

M. RONZON

Membres présents :

MMES LASSUS, PLAGNAT, SECRET, SERRE, VIVIAND, ZAMPARO,
WALKER (suppléante)
MM ALLIOD, ARNOULD, BOSSON, BOTTERI, CHANEL, COMTET,
DUJOURD'HUI, GEORGES, LAVERRIERE, LAKS, MUNIER,
PRUD'HOMME, RAVOT, ROPHILLE, SAUVAGET, SOULAT, SUSINI,
TRANCHANT

Membres ayant donné
procuration :

MME BILLOT à M. LAKS MME DULLAART à M. SOULAT
MME LOUBET à M. MUNIER MME MEYNET à M. ROPHILLE
MME PHILIPPOT à M. TRANCHANT
MME REMILLON à M. ARNOULD M. CLERC à M. GEORGES
M. THOMASSET à M. PRUD'HOMME

Membres absents excusés :

MME DUBARE
M. SAUGE

Membres absents :

MMES AURELLE, LAVOREL, RALL, ROSSAT-MIGNOD, VEYRAT
MM. BELMAS, BONNET, CLEVY, DOLDO, DUBOUT, MASSON,
VAILLOUD, VAREYON

Membres en exercice :

48

Quorum :

25

Présents :

26

Votants :

34

Date de la convocation :

22 février 2024

Secrétaire de séance :

M. MUNIER

Objet de la délibération :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024



Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.5211-36 et L.5217-10-4 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Finances réunie le 08 février 2024 ;

Considérant que l'article L.5217-10-4 du CCGT prévoit que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget ;

Considérant que l'adoption des budgets primitifs pour 2024 sera inscrite à l'ordre du jour de la séance du Comité syndical du 28 mars 2024 ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, et qu'il n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel ;

Messieurs le Président et le Vice-président en charge des Finances invitent l'assemblée à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour 2024 sur la base du rapport d'orientations budgétaires, tel qu'annexé en pièce jointe, et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration des prochains budgets primitifs.

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'année 2024, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024, annexé à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON

